

DÉPART ERASMUS 2024-2025

DÉPARTEMENT D'ETUDES  
ANGLO-AMÉRICAINES

A yellow right-angled triangle is positioned in the bottom right corner of the slide, pointing towards the top-left.

Dates  
importantes

Pour un départ au **1<sup>er</sup>** ou au  
**2<sup>ème</sup>** semestre **2024-2025** :

dépôt du dossier de pré-  
sélection auprès du SRI entre  
le **1<sup>er</sup>** décembre et le **14**  
**janvier 2024**

# Conditions

- avoir validé **intégralement les années précédentes** quand débute l'année universitaire de l'échange
- dans le cas d'un échange en Master 1 : avoir été sélectionné·e pour le Master indiqué dans la candidature
- dans le cas d'un échange en Master (1ère ou 2ème année), avoir obtenu l'accord du/ de la responsable de Master
- être inscrit·e administrativement et suivre les instructions de l'UFR pour les instructions pédagogiques

# Liste des partenaires

## **Angleterre**

- King's College London (13/20 de moyenne minimum)
- University of Warwick (13/20 de moyenne minimum)
- University of Worcester (pas de département de Modern Languages)
- University of Wolverhampton (accord LEA; pas de département de Modern Languages)

## **Irlande et Irlande du Nord**

- Queen's University Belfast
- University College Dublin





# Liste des partenaires

## **Danemark**

Aarhus Universitet

## **Finlande**

Université de Jyväskylä

## **Islande**

University of Iceland

## **Italie**

Université de Vérone

## **Grèce**

Université Nationale et  
Capodistrienne  
d'Athènes (faculté d'anglais)

## **République Tchèque**

Université Palacký  
d'Olomouc



Plateforme  
MoveOn

Pour trouver les partenaires :

**UFR/Faculté** > Université Paris Nanterre  
**Programme de mobilité** > Erasmus SMS  
**Discipline** > LLCER Etudes anglophones

# ÉTAPE 1 : FORMULAIRE EN LIGNE

## DATES DE CANDIDATURE : DU 1<sup>er</sup> DÉCEMBRE 2023 AU 14 JANVIER 2024

- Remplissez et validez le [FORMULAIRE MOVEON](#) de candidature en ligne. Il vous sera demandé de téléverser dans le formulaire une copie d'une pièce d'identité et de votre certificat de scolarité.
- Vous pouvez formuler jusqu'à 3 vœux (un vœu correspondant à un établissement et une discipline) dans un, deux ou trois pays par ordre de préférence.

## ÉTAPE 2 : DOSSIER DE CANDIDATURE

### Le dossier comprend les documents suivants :

- le formulaire MoveON de candidature
- un projet de cours pour chaque vœu : chercher sur le site de l'université des cours qui correspondent au parcours à Nanterre
- les copies de vos relevés de notes de l'enseignement supérieur
- une lettre de motivation soignée (pas de lettre de recommandation)
- tout document attestant de votre niveau de langue d'études du séjour : diplôme, test, certification, attestation de langue, relevé de notes. **Ce document n'est pas obligatoire** mais il est recommandé pour l'examen de votre candidature, d'autant qu'il pourra dans certains cas vous être demandé ultérieurement par l'établissement partenaire.

## ÉTAPE 3 : SÉLECTION

- Le Service des relations internationales (SRI) transmet votre candidature aux enseignant·e·s coordinateur·rice·s concerné·e·s qui font la sélection en fonction de votre dossier (résultats, motivations) et des places disponibles. Dans le cas où aucun de vos vœux n'a pu être satisfait, l'enseignante coordinatrice peut éventuellement vous proposer une autre destination.
- Le résultat de votre candidature est annoncé **par le SRI début ou courant mars**. Vous devez alors confirmer la proposition sur MoveOn. C'est la condition pour que le SRI vous annonce auprès de l'établissement partenaire.

# A la suite de la réunion d'aujourd'hui

---

- Consulter les universités partenaires du département d'anglais
- Vérifier leur offre : vérifiez le contenu des partenariats (discipline, niveau, langue) en particulier les rubriques dédiées aux étudiant·e·s d'échange.
- Prendre connaissance de l'ensemble des informations disponibles sur le site du SRI, et participer aux réunions d'information organisées par le SRI. Dans un deuxième temps, contacter le SRI pour des compléments d'information.

# A la suite de la réunion d'aujourd'hui

---

## Les points suivants doivent retenir votre attention :

- quels sont les cours proposés aux étudiant·e·s d'échange et dans quelle langue ? (pas de seconde langue possible à Wolverhampton et à Worcester)
- le choix des cours est-il contraint par la discipline ou la faculté de rattachement de l'accord ?
- des restrictions dans le choix des cours en quels sont les prérequis linguistiques et académiques ? (par exemple King's College demande un niveau de 13/20 de moyenne (et la moitié des enseignements au département de français) ; Warwick demande un niveau de 16/20)
- quels services proposent l'établissement ?
- les étudiant·e·s d'échange ont-ils/elles accès à une résidence universitaire et selon quelles modalités ?
- quel est le coût de la vie ?

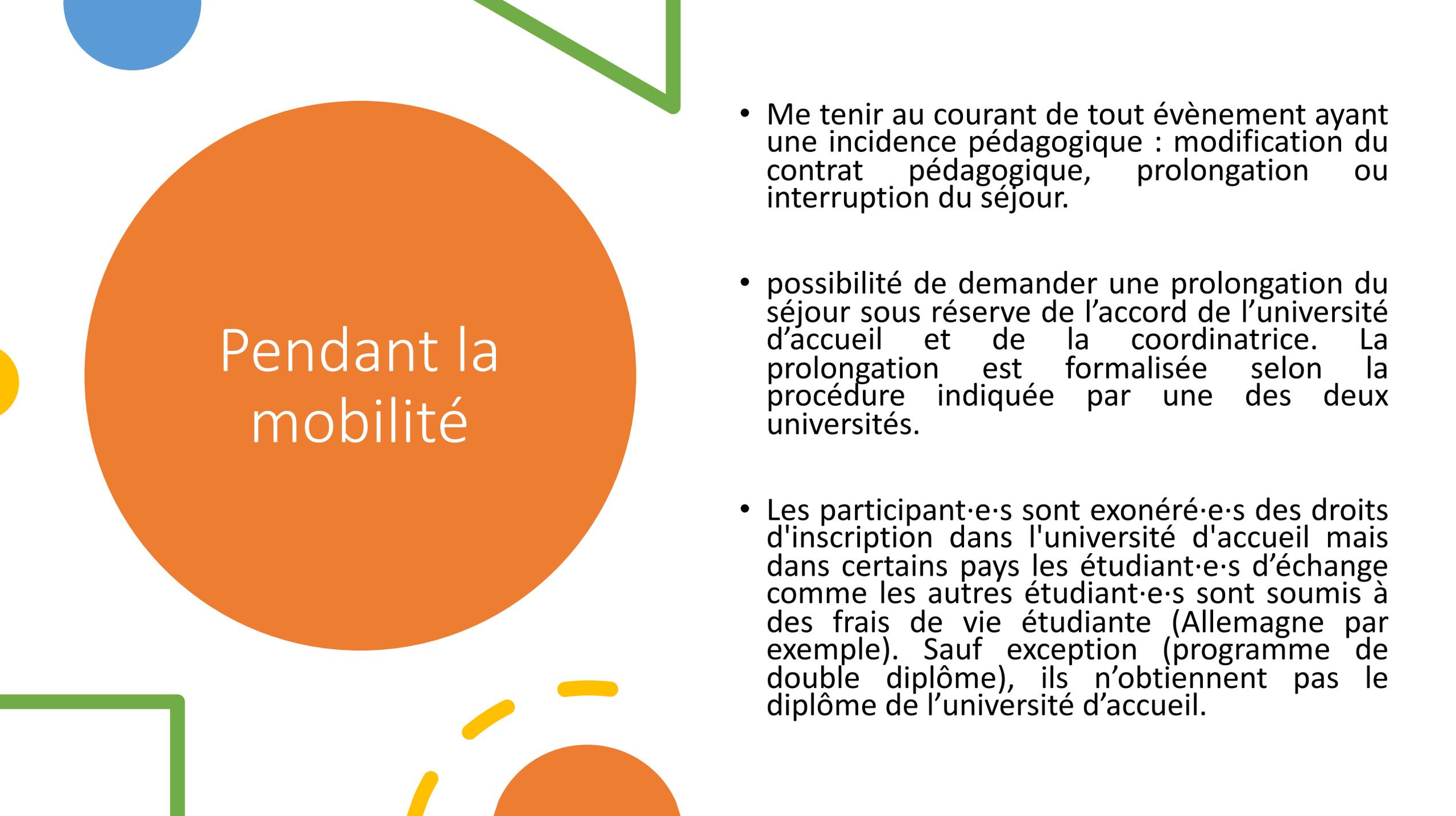


## Avant la mobilité

- Suivre la procédure d'inscription de l'université partenaire. l'établissement prend contact avec vous par e-mail afin de vous indiquer la procédure à suivre, les formalités à accomplir et vous donner des informations pratiques (calendrier universitaire, dispositifs d'accueil, logement...).

OU

- La procédure est publiée sur leur site internet (par exemple "application procedure" ou "how to apply")
- Etablir un contrat d'études (learning agreement) via la [plateforme dédiée](#) – Pour les étudiant·e·s en double licence, le contrat d'études doit être signé par les deux coordinateur·ice·s avant la mobilité
- Ne pas oublier de vous réinscrire à Nanterre !



## Pendant la mobilité

- Me tenir au courant de tout événement ayant une incidence pédagogique : modification du contrat pédagogique, prolongation ou interruption du séjour.
- possibilité de demander une prolongation du séjour sous réserve de l'accord de l'université d'accueil et de la coordinatrice. La prolongation est formalisée selon la procédure indiquée par une des deux universités.
- Les participant·e·s sont exonéré·e·s des droits d'inscription dans l'université d'accueil mais dans certains pays les étudiant·e·s d'échange comme les autres étudiant·e·s sont soumis à des frais de vie étudiante (Allemagne par exemple). Sauf exception (programme de double diplôme), ils n'obtiennent pas le diplôme de l'université d'accueil.



## Etablissement des équivalences

- Tout échange est basé sur un contrat d'études (*learning agreement*), qui liste les enseignements suivis dans l'université d'accueil et les enseignements de l'université d'origine.
- Pour les étudiant·e·s en double licence, les équivalences sont établies en collaboration entre les deux départements.

# Contacts

- Coordinatrice Erasmus département d'études anglo-américaines : Amelha Timoner ([timonera@parisnanterre.fr](mailto:timonera@parisnanterre.fr)) – bureau V223, accueil sur RDV
- Contacts au SRI : [relations-internationales@liste.parisnanterre.fr](mailto:relations-internationales@liste.parisnanterre.fr) et Sarah Chaouchi (pour les mobilités obligatoires) [sarah.chaouchi@parisnanterre.fr](mailto:sarah.chaouchi@parisnanterre.fr)

# Pages Web utiles

**Site du département d'études anglo-américaines avec  
liste des partenaires :**

<https://anglais.parisnanterre.fr/echanges-erasmus-du-departement-d-anglais-792843.kjsp?RH=1448887759444>

**Site du Service des Relations Internationales :**

<https://www.parisnanterre.fr/mobilites-internationales-2020-2021-informations-importantes/mobilites-internationales-2020-2021-informations-importantes-975770.kjsp?RH=1500466430573>